



Faculté des
études supérieures
et postdoctorales

Université 
de Montréal
et du monde.

GUIDE DES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX

MAI 2019

GUIDE DU STAGIAIRE POSTDOCTORAL

— Table des matières —

1. Définitions	2
2. Terminologie et abréviations	2
3. Conditions d'admissibilité	3
4. Demande d'admission.....	3
5. Matricule, numéro d'identification personnel et confirmation d'admission.....	4
6. Procédure d'immigration	5
7. Inscription	5
8. Carte UdeM.....	5
9. Embauche et paye.....	5
10. Assurance médicale	6
11. Prolongation du stage	6
12. Attestations.....	6
13. Tout au long de votre stage	7
14. Fin de stage	7
15. Déclarations de revenus.....	7
16. Renseignements complémentaires.....	8
17. Quelques liens utiles... ..	8
ANNEXE — Liste des stages postdoctoraux à l'UdeM	9

Pourquoi ce guide ?

Vous trouverez dans ce guide, les informations concernant le statut de stagiaire postdoctoral. Nous vous invitons à le lire attentivement. Il est le complément indispensable à la Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal et comprend des informations utiles notamment :

- Des informations pratiques concernant le stage postdoctoral à l'Université de Montréal (UdeM).
- Des informations importantes pour les stagiaires qui viennent de l'étranger.
- La liste des programmes d'études de stage postdoctoral.

L'inscription comme stagiaire postdoctoral à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) est obligatoire pour tous les stagiaires postdoctoraux. Elle vous permet d'obtenir :

- Un matricule qui vous permet de vous identifier auprès des instances universitaires et gouvernementales.
- Une attestation officielle de stage émise par la FESP à la fin du stage sur demande.
- Un accès aux ressources des bibliothèques de l'UdeM et aux services informatiques.
- Une carte de l'UdeM.

1. Définitions

Un stagiaire postdoctoral est une personne inscrite à titre de stage postdoctoral à la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal, conformément à la politique en vigueur, et engagée pour une durée déterminée.

La [Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal](#) précise à l'article 2 que deux statuts sont possibles pour les stagiaires postdoctoraux inscrits à l'Université de Montréal :

1. Les stagiaires postdoctoraux boursiers (SPB) :
 - a) Sont considérés comme des chercheurs autonomes et ne sont pas des employés de l'université.
 - b) Reçoivent une bourse d'un organisme externe.
2. Les stagiaires postdoctoraux employés (SPE) :
 - a) Sont des employés de l'université.
 - b) Sont rémunérés à partir des fonds de recherche du superviseur qui sont **gérés par l'université**.

Les stagiaires postdoctoraux employés font partie du SERUM (le Syndicat des employés de la recherche de l'UdeM — Stagiaires postdoctoraux) et leurs conditions de travail sont régies par une [convention collective](#).

2. Terminologie et abréviations

Dans la gestion de votre dossier et lors des communications avec vous, l'Université de Montréal utilise une terminologie qu'il est important de bien maîtriser. Voici quelques-uns des termes les plus fréquemment employés :

- **Matricule** — Numéro qui vous est attribué par l'Université de Montréal lors de votre demande d'admission. Le matricule permet de vous identifier auprès des services et instances universitaires et institutionnelles.
- **Portail UdeM** — Portail virtuel qui vous donne accès à votre dossier académique, vos courriels, votre dossier de lecteur aux bibliothèques, vos données personnelles, etc.
- **UNIP** — Numéro d'identification personnel. Un UNIP temporaire vous est attribué une fois votre demande d'admission complétée. Il vous permet de vous brancher au service de courriel ainsi qu'à votre portail UdeM, une fois votre inscription complétée.
- **Cycle** — Dans le système universitaire nord-américain, le 1^{er} cycle (*undergraduate level*) correspond *grosso modo* au niveau bachelor. Les 2^e et 3^e cycles, les cycles supérieurs (*graduate level*) correspondent aux niveaux master et doctorat respectivement.
- **Trimestre** — L'année universitaire au Québec est divisée en trois trimestres de quatre mois chacun :
 - Trimestre d'automne : de septembre à décembre.
 - Trimestre d'hiver : de janvier à avril.
 - Trimestre d'été : de mai à août.
- **SPB** — Stagiaires postdoctoraux boursiers. Ils reçoivent directement une bourse en provenance d'un fonds québécois, d'un conseil canadien ou d'une fondation canadienne, ou sise à l'étranger, pour laquelle l'Université de Montréal a explicitement été désignée comme lieu de stage du récipiendaire.
- **SPE** — Stagiaires postdoctoraux employés. Ils reçoivent une rémunération provenant des fonds de recherche d'un membre du corps professoral de l'université ou d'une bourse administrée par celle-ci.

3. Conditions d'admissibilité

Les conditions d'admission à un stage sont précisées à l'article 1 de la [Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal](#). Selon cette politique, l'Université définit le stage postdoctoral, pour les SPB et les SPE, de la façon suivante :

- a) Il est ouvert au détenteur d'un doctorat de recherche (Ph. D.) ou l'équivalent, préférablement d'une autre université.
- b) Le stage s'effectue sous la supervision d'un professeur membre du corps professoral de l'Université (le « superviseur »).
- c) À l'exception de courtes périodes de transition¹, le stage ne peut être réalisé sous la supervision du directeur ou du codirecteur de thèse.
- d) Compte tenu de son caractère préparatoire à une carrière de recherche, le stage postdoctoral ne peut habituellement dépasser en étendue la cinquième année après l'obtention du doctorat de recherche ou de son équivalent, incluant les renouvellements à l'Université et les stages réalisés antérieurement dans une autre institution universitaire.
- e) La durée maximale d'inscription ne peut excéder celle de l'engagement du superviseur à rémunérer le SPE ou celle de la durée de la bourse pour le SPB.
- f) Le SPB se consacre à temps plein à son stage pour toute sa durée. Le SPE peut être inscrit à temps partiel selon les modalités convenues avec son superviseur.
- g) Le stage implique des activités de recherche variées, des activités de rayonnement et peut impliquer des responsabilités en gestion de la recherche, la supervision d'étudiants et la participation à l'enseignement. Dans ce cas, l'attribution de cours est faite en conformité avec les conventions collectives en vigueur.

4. Demande d'admission

Tous les stagiaires doivent être formellement admis à l'UdeM. La procédure d'admission doit être suivie, quelle que soit la source de financement du stage.

ÉTAPE 1 — COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION EN LIGNE

Pour être admis à titre de stagiaire postdoctoral, vous devez remplir un [formulaire de demande d'admission](#). Des [frais d'admission](#) non remboursables et payables par carte de crédit sont exigés à la fin du processus d'admission pour assurer le traitement de la demande.

Dates limites

Pour les stages débutant entre le...	Date limite pour compléter une demande d'admission*
1 ^{er} janvier et le 30 avril (trimestre d'hiver)	15 mars
1 ^{er} mai et le 31 août (trimestre d'été)	15 juillet
1 ^{er} septembre et le 31 décembre (trimestre d'automne)	15 novembre

*De la même année. Par ex, pour le trimestre d'hiver 2019, la date limite d'admission est le 15 mars 2019.

Choix de programme

Dans la demande d'admission, vous devrez indiquer le titre et le numéro de programme de stages. Il est important d'identifier le titre approprié du programme se référant à la [liste des programmes postdoctoraux](#) que vous trouverez également en annexe de ce document (page 9). Votre choix de programme doit correspondre au champ d'expertise de votre superviseur de stage.

1. Cette période ne peut en aucun cas dépasser six mois.

ÉTAPE 2 — PRÉPARER LES DOCUMENTS REQUIS

Tous les documents doivent être des **documents officiels**. Pour les documents qui sont dans une langue autre que le français ou l'anglais, une **traduction officielle** en langue française ou anglaise est également nécessaire. Le dossier de la demande d'admission pour les stagiaires postdoctoraux doit comporter les documents énumérés dans le tableau suivant.

	Citoyens canadiens...		Non canadiens	
	...nés au Canada	...nés à l'étranger	Résidents permanents	Non-résidents
- Diplôme de doctorat (ou une attestation officielle)	✓	✓	✓	✓
- Curriculum vitae à jour	✓	✓	✓	✓
- Lettre d'attribution de la bourse externe nominative (stagiaires boursiers uniquement)	✓	✓	✓	✓
- Le formulaire « Acceptation du stagiaire postdoctoral » dûment rempli et signé	✓	✓	✓	✓
- Passeport		✓	✓	✓
- Permis de travail*				✓

* Le permis de travail peut dans certains cas vous être délivré par les services frontaliers à votre arrivée à l'aéroport. Si tel est le cas, merci de vous référer à la section 6 du présent guide. Le permis de travail est à remettre à la FESP dès votre arrivée à Montréal.

Il est possible que le Bureau du registraire vous demande également de téléverser les documents suivants : certificat de naissance, carte/certificat de citoyenneté, carte de résidence permanente.

ÉTAPE 3 — TÉLÉVERSER LES DOCUMENTS REQUIS

Après avoir fait votre demande d'admission en ligne, vous recevrez, par courriel, un **matricule** (généralement composé de huit chiffres), un code d'accès « p○○○○○○○ » et un numéro d'identification personnel (UNIP). Vous pourrez ainsi accéder à votre « [Centre étudiant](#) » et téléverser les documents requis. Pour connaître la procédure de téléversement, consultez le [site Web de l'Admission](#).

Les documents qui ne sont pas rédigés en français ou en anglais doivent être accompagnés d'une traduction en français ou en anglais certifiée par le consulat du pays d'origine ou par un membre de l'[Ordre des traducteurs terminologues et interprètes agréés du Québec](#).

Notez que l'Université de Montréal pourrait à tout moment de votre séjour à l'UdeM, vous demander de présenter les originaux ou des copies certifiées conformes de tous les documents requis pour vérification de leur authenticité.

5. Matricule, numéro d'identification personnel et confirmation d'admission

Après avoir reçu vos documents téléversés, la FESP évaluera votre demande et émettra un avis de décision que vous pourrez consulter en accédant à votre « [Centre étudiant](#) » en utilisant votre code d'accès et votre UNIP.

Pour le versement de votre bourse ou de votre salaire, vous devez fournir à votre unité académique votre matricule.

À la suite de votre inscription officielle, vous pourrez, à l'aide de vos identifiants, créer un compte de courrier électronique institutionnel, accéder à certains services informatiques et obtenir une carte UdeM.

6. Procédure d'immigration

Les services d'immigration du Canada considèrent le [stage postdoctoral comme un travail](#). Il est fortement recommandé de s'informer auprès de [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) (IRCC) ou auprès de l'[ambassade du Canada](#) située dans votre pays pour connaître les procédures d'obtention d'un permis de travail.

IMPORTANT. Merci de bien noter les six points importants suivants :

- 1) Sans un permis de travail, le stagiaire postdoctoral **peut être confronté à un refus d'entrée** sur le territoire canadien par les services d'immigration et peut dans certains cas ne pas être couvert par l'assurance en cas d'accident sur le campus.
- 2) Les stagiaires postdoctoraux étrangers **doivent compter de trois à six mois** pour obtenir un permis de travail et remplir toutes les formalités relatives à leur séjour au Québec.
- 3) La durée de l'inscription comme stagiaire postdoctoral **ne peut excéder** celle de la validité du permis de travail.
- 4) La FESP **n'est pas autorisée** à fournir de l'assistance dans le processus de demande de permis d'entrée au Canada. Toute question doit être adressée directement à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- 5) Pour les séjours **n'excédant pas 120 jours**, il est possible, [sous certaines conditions](#), d'être exempté de l'obligation d'obtenir un permis de travail.
- 6) Pour les séjours **de plus de 120 jours**, veuillez consulter votre unité académique afin qu'elle amorce les démarches auprès de l'IRCC pour l'obtention du permis de travail, par l'usage d'un code de dispense. Ces démarches peuvent être entamées **avant** même d'avoir reçu un avis d'admission de la FESP.

7. Inscription

Pour compléter votre inscription, si ce n'est déjà fait, les stagiaires étrangers doivent téléverser le permis de travail. Tout stagiaire postdoctoral international doit avoir un numéro d'assurance social (NAS)² valide, à défaut duquel il lui sera impossible de toucher quelque forme de rémunération que ce soit au Canada.

8. Carte UdeM

Suite à la réception du courriel de confirmation de votre inscription, vous devrez alors vous présenter en personne³ au guichet de la carte pour récupérer votre carte d'identité UdeM à l'adresse suivante :

[Pavillon J.-A.-DeSève](#)
2332, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage (Guichet de la carte)
Montréal, QC H3T 1J4

9. Embauche et paye

Pour les stagiaires postdoctoraux employés, vous devez contacter l'adjoint administratif de votre unité académique pour finaliser les procédures d'embauche et recevoir votre paye.

2. Un numéro d'assurance sociale (NAS) est essentiel pour travailler au Canada et pour recevoir des services de programmes gouvernementaux. Pour obtenir votre NAS, veuillez consulter le [site Web de Service Canada](#).

3. Veuillez noter que l'option de demande en ligne n'est pas disponible pour les stagiaires postdoctoraux.

10. Assurance médicale

Les stagiaires internationaux et les nouveaux résidents permanents doivent faire une demande de carte d'assurance-maladie auprès de la [Régie de l'assurance-maladie du Québec](#) (RAMQ). Il est à noter que des frais s'appliquent lors de l'émission de cette carte. Pour plus de renseignements :

425, boul. de Maisonneuve Ouest
3^e étage, bur. 300
Montréal, QC H3X 2T8
+1 514 864-3411
Métro [Place des arts](#) ou [McGill](#)

Il est **fortement recommandé** aux stagiaires postdoctoraux internationaux et aux nouveaux résidents permanents de souscrire une assurance médicale de base pour les trois premiers mois de leur séjour en attendant d'obtenir la carte d'assurance-maladie. Vous pouvez souscrire une assurance médicale dans votre pays d'origine ou encore une assurance privée au Canada. Consultez le site de l'[Ombudsman des assurances de personnes](#) à ce sujet. Notez que l'[Association canadienne des stagiaires postdoctoraux](#) offre la possibilité de se joindre à une assurance collective.

11. Prolongation du stage

Dans le cas où votre stage postdoctoral se prolongerait au-delà de la période prévue initialement, vous devrez contacter la FESP pour qu'une nouvelle liste de documents soit générée dans votre « Centre étudiant » et procéder par la suite au téléversement des documents suivants :

	Citoyens canadiens...		Non canadiens	
	...nés au Canada	...nés à l'étranger	Résidents permanents	Non-résidents
- Lettre d'attribution de la bourse externe nominative (stagiaires boursiers uniquement)	✓	✓	✓	✓
- Un nouveau formulaire « Acceptation du stagiaire postdoctoral » rempli et signé	✓	✓	✓	✓
- Renouvellement du permis de travail (si applicable)				✓

Veillez noter que l'article 1d) de la [Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal](#) prévoit qu'un stage postdoctoral **ne peut se prolonger au-delà de la cinquième année** suivant l'obtention du doctorat. La Politique précise également que le doctorat doit préférablement avoir été obtenu dans une autre université et que le superviseur ne peut être le directeur de recherche ou codirecteur des études doctorales, à moins que le stage ne soit que d'une courte période de transition (au plus six mois).

12. Attestations

Attestation d'inscription

Vous pouvez demander une attestation d'inscription à la FESP à l'adresse : stagiairespostdoc@umontreal.ca. Les frais sont de 17 \$. Des délais de traitement de 3 à 5 jours ouvrables sont à prévoir.

Attestation de fin de stage

À la fin de votre stage, vous pouvez demander à la FESP une attestation de fin de stage. Votre superviseur de stage et le directeur de l'unité doivent remplir le formulaire de recommandation disponible sur la page « [Formulaires](#) » du site Web de la FESP. Ce formulaire doit être transmis par courrier à l'adresse stagiairespostdoc@umontreal.ca. Des délais de traitement de 5 à 10 jours ouvrables sont à prévoir.

13. Tout au long de votre stage

Vous devez garder à jour votre dossier à la FESP. Nous vous invitons à conserver une copie des documents que vous fournissez à la FESP. Il est important de renouveler votre inscription en temps et lieu. La Faculté des études supérieures et postdoctorales ne fait pas de rappel pour les prolongations de stages.

- En cas de **changement de coordonnées**, vous devez effectuer le changement dans votre portail UdeM et aviser votre Centre de recherche et la [Direction des ressources humaines](#) (pour les SPE).
- Lorsque vos documents arrivent à échéance, vous devez demander le **renouvellement** de votre permis de travail, votre carte de résident permanent et de votre passeport. Vous devez fournir à la FESP une copie de ces documents.
- Le stagiaire qui fait un stage dans un centre de recherche affilié à l'UdeM, mais **hors campus** comme l'Institut de Cardiologie, le CRCHUM, le CHU Sainte-Justine, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, etc., doit également veiller à maintenir son dossier à jour dans ce centre.
- Si vous passez du statut d'**employé à boursier**, merci de nous en informer et nous transmettre votre lettre d'attribution de bourse.
- Dans le cas d'un congé parental, merci de nous en informer et de nous transmettre une copie du certificat de naissance de l'enfant afin que nous prolongions votre période d'admissibilité en conséquence.

14. Fin de stage

Il est essentiel d'avertir la FESP lorsque votre stage prend fin, en écrivant à l'adresse stagiairespost-doc@umontreal.ca et en mettant en copie votre unité académique. Pour les SPE, vous devez vous assurer de fournir à la Direction des ressources humaines une adresse postale ainsi qu'une adresse courriel valide.

15. Déclarations de revenus

Vous devez compléter et soumettre votre déclaration de revenus. La Faculté des études supérieures et postdoctorales et l'UdeM ne prodigent pas de conseils pour les déclarations de revenus. Le stagiaire postdoctoral devra se tourner vers un professionnel (comptable, fiscaliste) pour toute question d'ordre fiscal. Le stagiaire postdoctoral venant de l'étranger est responsable de sa demande d'admissibilité à l'exemption d'impôt provincial et des demandes de renouvellement subséquentes. La FESP ne fait pas de rappel pour les renouvellements d'exemption d'impôt provincial. Si vous avez reçu un certificat d'exemption d'impôt émis par le [MEES](#), vous devrez en joindre une copie à votre déclaration de revenus.

Déclaration de revenus auprès de Revenu Québec

STAGIAIRES CANADIENS ET RÉSIDENTS PERMANENTS

Vous trouverez les renseignements pertinents sur le site Web de [Revenu Québec](#).

STAGIAIRES INTERNATIONAUX

Un stagiaire international pourrait bénéficier d'une exemption d'impôt au Québec s'il répond aux critères d'admissibilité du gouvernement. Pour prendre connaissance de ces conditions, consultez le site Web du [Ministère de l'Éducation](#). Seuls les dossiers complets seront traités.

Les délais de traitement des demandes par le ministère sont de plusieurs mois. Pour toute information concernant les documents à fournir, contactez directement le ministère. La FESP transmet les documents et atteste du stage et de ses modalités, mais ne peut garantir l'obtention de cette exemption fiscale, dont l'octroi est la seule prérogative du Gouvernement du Québec.

Déclaration de revenus auprès de l'Agence du Revenu du Canada

Les sommes perçues par le stagiaire postdoctoral, directement reliées à la réalisation de son stage, sont considérées comme des revenus et sont pleinement imposables par l'Agence du Revenu du Canada. Pour connaître les taux d'imposition, le stagiaire peut consulter le site web de l'[Agence du Revenu du Canada](#). L'Université de Montréal ne prélève pas d'impôt à la source sur les bourses versées par des organismes externes aux SPB. Vous devez donc disposer de ressources financières suffisantes pour effectuer les paiements exigibles (impôts, acomptes provisionnels, etc.).

16. Renseignements complémentaires

Bibliothèques et ressources informatiques

Les stagiaires postdoctoraux bénéficient des mêmes avantages accordés aux professeurs et aux étudiants de 3^e cycle par la [Direction des bibliothèques](#) et les [Technologies de l'information](#) pour la durée de leur stage.

Séminaires d'insertion professionnelle

Un nombre croissant de finissants universitaires au doctorat et de stagiaires postdoctoraux seront appelés à faire carrière dans l'entreprise privée, dans les agences gouvernementales ou les organisations nationales et internationales. Dans ce contexte, la FESP offre des séminaires destinés à faire le pont entre la formation générale disciplinaire et leur éventuelle entrée en fonction dans un premier poste de chercheur hors du monde universitaire. Ces cours, siglés IPR, ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle par l'acquisition de compétences transversales. Plus de renseignements sont disponibles sur notre [site Web](#).

Vos interlocuteurs pour...

Conditions du stage, durée, montant de la bourse, salaire	→	Le superviseur de stage
Lieu de stage, formulaires d'inscription, paye	→	Le responsable administratif de l'unité, laboratoire ou centre de recherche
Renseignements généraux, inscription, documents à fournir, attestations, école d'été doctorale et postdoctorale	→	La FESP
Rémunération, cotisations, avantages sociaux, cessation d'emploi	→	Direction des ressources humaines, section « Développement de talents et diversité »
Exemptions d'impôt provincial	→	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

17. Quelques liens utiles...

Vous trouverez des informations qui pourraient vous être utiles en suivant les liens ci-dessous :

- [Carte du campus](#)
- [Bureau d'intervention en matière du harcèlement](#)
- [Politique contre les VACS](#)

* * *

ANNEXE — Liste des stages postdoctoraux à l'UdeM

N° DU PROGRAMME	INTITULÉ DU PROGRAMME DE STAGE
477010	Stage postdoctoral en administration des services de santé
480110	Stage postdoctoral en administration éducation
480010	Stage postdoctoral en administration scolaire
400510	Stage postdoctoral en aménagement
445510	Stage postdoctoral en anatomie
480510	Stage postdoctoral en andragogie
446010	Stage postdoctoral en anesthésie
405010	Stage postdoctoral en anthropologie
405510	Stage postdoctoral en bibliothéconomie
446510	Stage postdoctoral en biochimie
446511	Stage postdoctoral en biochimie clinique [faculté de médecine]
446810	Stage postdoctoral en bio-informatique
446610	Stage postdoctoral en biologie moléculaire
451110	Stage postdoctoral en biopathologie cellulaire
408010	Stage postdoctoral en cardiologie
406010	Stage postdoctoral en chimie
468510	Stage postdoctoral en chimie médicinale
447010	Stage postdoctoral en chirurgie
422510	Stage postdoctoral en communication
406510	Stage postdoctoral en criminologie
407010	Stage postdoctoral en démographie
481110	Stage postdoctoral en didactique
432510	Stage postdoctoral en droit
481510	Stage postdoctoral en éducation comparée
482010	Stage postdoctoral en éducation préscolaire — enseignement primaire
481010	Stage postdoctoral en enseignement secondaire et collégial
441010	Stage postdoctoral en environnement et météo
407510	Stage postdoctoral en études anciennes
413510	Stage postdoctoral en études anglaises
417110	Stage postdoctoral en études cinématographiques
409510	Stage postdoctoral en études classiques
424511	Stage postdoctoral en études européennes (Institut)
414511	Stage postdoctoral en études françaises
412510	Stage postdoctoral en études slaves
484510	Stage postdoctoral en fondements éducation
453510	Stage postdoctoral en génie biomédical
415510	Stage postdoctoral en géographie
416010	Stage postdoctoral en géologie
450710	Stage postdoctoral en hématologie-oncologie
416510	Stage postdoctoral en histoire
417010	Stage postdoctoral en histoire de l'art
426010	Stage postdoctoral en histoire sociopolitique des sciences
477510	Stage postdoctoral en hygiène
417510	Stage postdoctoral en informatique
445010	Stage postdoctoral en internat multidisciplinaire
445011	Stage postdoctoral en internat rotation
418010	Stage postdoctoral en linguistique
413710	Stage postdoctoral en littérature
414010	Stage postdoctoral en littérature comparée
414510	Stage postdoctoral en littératures de langue française
408510	Stage postdoctoral en littératures et langues modernes
419010	Stage postdoctoral en mathématiques

N° DU PROGRAMME	INTITULÉ DU PROGRAMME DE STAGE
449010	Stage postdoctoral en médecine
430010	Stage postdoctoral en médecine dentaire
448010	Stage postdoctoral en médecine et chirurgie expérimentale
448310	Stage postdoctoral en médecine familiale
448311	Stage postdoctoral en médecine familiale, urgence
455510	Stage postdoctoral en médecine nucléaire
485010	Stage postdoctoral en mesure et évaluation en éducation
450010	Stage postdoctoral en microbiologie immunologie
499810	Stage postdoctoral multidisciplinaire [à choisir uniquement si le projet couvre plusieurs domaines]
460010	Stage postdoctoral en musicologie
460012	Stage postdoctoral en musique
461510	Stage postdoctoral en musique (mention histoire)
422110	Stage postdoctoral en neuropsychologie
453011	Stage postdoctoral en neuroscience
432010	Stage postdoctoral en nutrition
450510	Stage postdoctoral en obstétrique-gynécologie
447510	Stage postdoctoral en ophtalmologie
465510	Stage postdoctoral en optométrie
485510	Stage postdoctoral en orthopédagogie
475010	Stage postdoctoral en orthophonie et audiologie
451010	Stage postdoctoral en pathologie
451210	Stage postdoctoral en pathologie et biologie cellulaires
451510	Stage postdoctoral en pédiatrie
451511	Stage postdoctoral en pédiatrie et néonatalogie
469010	Stage postdoctoral en pharmacodynamie et biochimique
469510	Stage postdoctoral en pharmacognosie
452010	Stage postdoctoral en pharmacologie
496015	Stage postdoctoral en phénomène des drogues
419510	Stage postdoctoral en philosophie
452510	Stage postdoctoral en physiologie
420010	Stage postdoctoral en physique
454010	Stage postdoctoral en psychiatrie
421010	Stage postdoctoral en psychoéducation
422010	Stage postdoctoral en psychologie
422012	Stage postdoctoral en psychologie — recherche et intervention
481310	Stage postdoctoral en psychopédagogie
454510	Stage postdoctoral en radiologie diagnostique
455010	Stage postdoctoral en radio-oncologie
474310	Stage postdoctoral en réadaptation
423010	Stage postdoctoral en relations industrielles
448110	Stage postdoctoral en santé communautaire
448111	Stage postdoctoral en santé publique
440210	Stage postdoctoral en santé : environnement et travail
424510	Stage postdoctoral en science politique
435010	Stage postdoctoral en sciences activité physique
423510	Stage postdoctoral en sciences biologiques
448410	Stage postdoctoral en sciences biomédicales
448510	Stage postdoctoral en sciences cliniques
474310	Stage postdoctoral en sciences de la réadaptation
465610	Stage postdoctoral en sciences de la vision
465610	Stage postdoctoral en sciences de la vision
424010	Stage postdoctoral en sciences économiques
424110	Stage postdoctoral en sciences humaines appliquées
463010	Stage postdoctoral en sciences infirmières

N° DU PROGRAMME	INTITULÉ DU PROGRAMME DE STAGE
415010	Stage postdoctoral en sciences médiévales
453010	Stage postdoctoral en sciences neurologiques
470010	Stage postdoctoral en sciences pharmaceutiques
458110	Stage postdoctoral en sciences vétérinaires
425010	Stage postdoctoral en service social
425510	Stage postdoctoral en sociologie
456010	Stage postdoctoral en soins intensifs
419410	Stage postdoctoral en statistique
486010	Stage postdoctoral en technologie éducation
488510	Stage postdoctoral en théologie
489010	Stage postdoctoral en théologie et études bibliques
489510	Stage postdoctoral en théologie et études pastorales
490510	Stage postdoctoral en théologie et sciences de la religion
418011	Stage postdoctoral en traduction
450310	Stage postdoctoral en virologie
450311	Stage postdoctoral en virologie et immunologie